L'Expert-Comptable

- Les secteurs d'intervention
- Les missions
- Le cadre d'intervention
- La taille des clients
- La taille des structures d'exercice

Les secteurs d'intervention

- L'Expert-Comptable intervient dans tous les secteurs de la vie collective :
  - commerce et artisanat,
  - services,
  - industrie,
  - agriculture,
  - professions libérales,
  - associations,
  - secteurs public et para-public .

Les missions

- Les interventions classiques de l'expert-comptable sont centrées sur :
  - La comptabilité de l'entreprise : De l'établissement des comptes annuels à la simple révision des états financiers établis par le client ;
  - Les ressources humaines de l'entreprise : De l'établissement de la paye jusqu'à la gestion du personnel.
- Les interventions moins classiques proches d'autres professions :
  - Le conseil en gestion de patrimoine du chef d'entreprise -> sociétés de conseil en gestion de patrimoine ;
  - Le conseil en matière de transmission d'entreprise -> notaires ;
  - Le conseil « informatique » -> sociétés de conseil informatique ;
  - Le conseil juridique, social et fiscal -> avocats.
- Le conseil du chef d'entreprise : Du conseil en tant que sachant au conseil en matière de gestion.

Le cadre d'intervention

- Un cadre d'intervention essentiellement contractuel mais pas uniquement :
  - La mission d'assistance au comité d'entreprise est une mission légale particulière prévue par l'art. L 434-6, 2e al. du Code du Travail.
  - La mission de présentation des comptes de campagne par l'expert-comptable est une mission légale réservée aux membres de l'Ordre national.
- Un cadre d'intervention réglementé et normé.
- Une pratique auto-contrôlée par la profession.

La taille des clients

- De l'entreprise individuelle en solo à des entreprises multinationales.

- Le rôle de l'expert-comptable dans une petite entreprise est différent de celui exercé dans une grande entreprise.
  - D'équivalent du « médecin de famille » en TPE ;
  - Il devient un consultant (ou spécialiste s'il en a la compétence) du dirigeant de grande entreprise lorsque des décisions importantes doivent être prises

La taille des structures d'exercice

- De l'exercice libéral en solo à l'exercice en multinational :
  - Fréquence : Le plus souvent à titre libéral de manière individuel ou associé avec des confrères ;
  - Fonctions : Dans un cabient de petite taille, l'expert-comptable est polyvalent ; par contre dans un cabinet plus important chaque mission complexe est accomplie avec l'assistance d'une équipe de juristes, d'informaticiens et de fiscalistes.

- L'expert-comptable peut ainsi vivre (entre autres) une carrière :
  - De salarié de haut-niveau sans fonction de direction dans un cabinet ;
  - De chef d'entreprise (de l'entreprise individuelle à la présidence d'un conseil d'administration).

Annexe 1 : Mission d'assistance au comité d'entreprise

- La mission d'assistance au comité d'entreprise est une mission légale particulière prévue par l'art. L 434-6, 2e al. du Code du Travail.

  L'intervention de l'Expert-Comptable « porte sur tous les éléments d'ordre économique, financier ou social nécessaires à l'intelligence des comptes et à l'appréciation de la situation de l'entreprise ». Désigné par le comité d'entreprise pour l'assister, l'Expert-Comptable est rémunéré par l'entreprise.

  Il dispose des mêmes pouvoirs d'investigation que le Commissaire aux Comptes.

  A l'issue de ses travaux, il établit un rapport à l'intention du comité d'entreprise.

  Le comité d'entreprise peut également demander son intervention en cas de licenciements économiques ou pour l'examen des documents établis dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises

Annexe 2 : Mission de présentation des comptes de campagne

- Comme il avait confié la certification des comptes des partis politiques aux commissaires aux comptes, le législateur a confié la présentation des comptes de campagne des candidats aux élections politiques aux experts-comptables inscrits au tableau de l'Ordre national. C'est une mission qui réclame l'application des normes professionnelle dans un cadre non normé. Le professionnel doit se montrer pédagogique vis-à-vis de son client, le candidat, lui faire comprendre l'enjeu de la rigueur appliquée et la mesure de sa responsabilité.
- C'est aussi un moment privilégié pour l'expert-comptable qui a l'occasion de rencontrer la France politique de demain, montrer la meilleure image de la profession aux futurs élus, celle de la compétence, du sérieux et du professionnalisme.
- Mission légale réservée aux membres de l'Ordre national, la présentation des comptes de campagne par l'expert-comptable ne tolère aucune erreur professionnelle !